

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 5 JUIN 2025

Le jeudi 5 juin 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 28 mai 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
59	3	8	9

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, Mme GUIGNOT, M. ISSARTEL, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MAILLOT (suppléant de M. GUENRO), M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD.

Excusés : M. CRACCHIOLO, M. GUILLET, M. LALLEMENT.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à Mme SERRE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme BERTRAND (pouvoir à Mme DEGUERRY), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), M. NIVEL (pouvoir à M. HARMEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme PITTI Christine, Secrétaire de séance.

Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2024

Rapporteur : M. MOURLEVAT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Après constatation du résultat de clôture de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat dans les conditions suivantes :

- En priorité à la couverture du besoin de financement global de la section d'investissement,
- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement (financement de dépenses nouvelles), soit en section d'investissement.

Le compte administratif 2024 fait apparaître :

- Un résultat de clôture de fonctionnement de : 10 622 482.80 €,
- Un besoin de financement de : 7 366 019.95 €.

Vu les avis favorables du Bureau et de la Commission Finances réunis respectivement les 22 et 28 mai 2025 ;

Le Conseil d'agglomération,

Par 68 voix pour,

- **AFFECTE** les résultats 2024 comme suit :

Section d'exploitation recettes	
- c/002 - Excédent d'exploitation reporté	3 256 462,85 €
Section d'investissement recettes	
- c/1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	7 366 019,95 €
Section d'investissement dépenses	
- c/001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	4 499 141,34 €

Fait à Oyonnax, le 5 juin 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT




La secrétaire de séance,
Christine PITTI



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2024.

Date de décision: 05/06/2025

Date de réception de l'accusé 24/06/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 05062025_202572

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250605-05062025_202572-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 19_BP_RESULTAT_2024.pdf (99_DE-001-200042935-20250624-05062025_202572-DE-1-1_1.pdf)